



Fiche de poste N°FPS0009-V2

CADRE DE SANTE

CENTRE ET DISPOSITIF D'ACCUEIL PERMANENT

Définition :

La fiche de poste doit être lue avec la fiche métier.

Le cadre de santé du CEDAP est un professionnel de santé s'inscrivant dans la proximité de l'équipe dont il a la responsabilité. Il doit veiller au respect du parcours de soins du patient. Il travaille en collaboration avec l'ensemble des unités de l'hôpital, mais aussi avec les structures du territoire.

Conditions d'exercice :

Le cadre de santé s'inscrit dans la dynamique du projet de pôle de psychiatrie générale. Il participe à la réalisation des objectifs fixés dans le contrat annuel de pôle. Il travaille en partenariat avec l'ensemble des cadres de l'établissement et plus particulièrement avec les deux autres cadres du Centre Psychiatrique du Coudray.

Le cadre de santé assure la gestion et l'encadrement sur deux sites : - CEDAP « urgences » situé sur le site Louis Pasteur, et le CEDAP « hospitalisations » situé sur le CPC.

Il est placé sous la responsabilité du cadre supérieur de santé du pôle de psychiatrie générale – site chartrain – qui réalise un entretien de progrès annuel et évaluation.

Lieu d'exercice de l'activité :

Deux sites d'activité : - CEDAP « urgences » situé sur le site Louis Pasteur,
- CEDAP « hospitalisations » situé sur le Centre Psychiatrique du Coudray.

Répartition de temps d'activité :

100 %

Horaires-Roulements-Rythme de travail :

Horaires de journée, répartis du lundi au vendredi.

Il assure des gardes de week-end et jours fériés sur les sites de Bonneval , du Coudray et de Morancez.

MISSIONS particulières	COMPÉTENCES particulières
<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration et liaison avec les acteurs de santé mentale et des unités de MCO . - Responsabilisation des équipes en fonction des potentiels individuels et dans les domaines préalablement définis. - Accompagnement et formation des personnels aux outils utilisés dans l'unité. - Accueil et accompagnement des étudiants en stage dans l'unité. - Gestion économique de l'unité. - Participation à la mise en œuvre du projet de pôle de psychiatrie générale. - participation à la réalisation et l'atteinte des objectifs du contrat annuel de pôle. - Veille relative aux évolutions dans le domaine de la prise en soins des patients et de la législation. 	<ul style="list-style-type: none"> Faire émerger et coordonner les compétences individuelles au sein des équipes. - Promouvoir l'autonomie des équipes. - Développer les délégations au sein de l'unité de soins en proposant les outils adéquats et un accompagnement. - Promouvoir la mutualisation des moyens. - Garantir l'ouverture à une réflexion éthique au sein du service. - Participer à l'analyse des pratiques managériales avec l'équipe de cadres afin de rechercher l'efficacité des organisations. - Faire preuve de disponibilité pour les équipes, les patients et les familles. - Connaître la législation psychiatrique en vigueur

Relations professionnelles spécifiques:

- Avec les différents partenaires du réseau
- Avec l'ensemble des médecins intervenants sur le site
- Avec le CH louis Pasteur et notamment les urgences
- Avec les forces de l'ordre (appel en cas de violence dans l'unité, hospitalisation sous contrainte)
- Juge de Libertés et de la Détention
- ARS

Siège social

32 rue de la Grève
28800 Bonneval

tél. 02 37 44 76 00
fax. 02 37 44 76 82
www.ch-henriey.fr